

## INFO-COGETISE N° 22 du 28 juin 2017

---

### I - LE POINT sur les REGLEMENTS de COTISATIONS

#### 2015

L'année 2015 a été clôturée le 28 Février 2017, Cogetise a enregistré les règlements de 676 164 FNI et de 6 343 760 Timbres mensuels, faisant apparaître par comparaison avec l'année 2014 un double retard de -10 228 FNI et -43 225 cotisations

#### 2016

Au 31 mai 2017, 17<sup>ème</sup> mois de l'exercice, Cogetise a comptabilisé 611 970 FNI et 5 608 300 cotisations. Si on compare ces chiffres à ceux de 2015 à la même date cela donne toujours un double retard -9 411 FNI et - 134 269 cotisations

#### 2017

Au 5<sup>ème</sup> Mois de l'exercice 2017, la situation s'aggrave et le comité de gestion tire le signal d'alarme : nous sommes en retard de 19 000 FNI et 81 000 Cotisations par rapport à 2016 qui n'était déjà pas bonne.

### II - LES SECTIONS MULTIPROFESSIONNELLES RETRAITES

Malgré le travail commun UCR/COGETISE, nombre de sections multi professionnelles n'ont pas pris en compte le mode opératoire adopté depuis 2015 (identifier les branches professionnelles des retraités(ées). Le nombre de déclarations globales reste élevé et génère d'énormes problèmes de saisie ayant pour conséquences des retards dans l'encaissement de leur règlement.

Le comité de gestion et l'UCR vont s'adresser ensemble aux Unions-départementales pour les saisir de tous les problèmes qui existent et essayer de trouver ensemble une solution à chacun d'entre eux.

Un nouveau point sera fait en fin d'année pour apprécier les avancées du dossier

### **III- DECLARATION COGETISE ET REGLEMENT PAS VIREMENT**

Le nombre de syndicats effectuant des déclarations à CoGéTise par Internet stagne. De ce fait, le nombre de bordereaux papier à saisir par le bureau opérationnel augmente, ce qui peut entraîner des retards d'enregistrement des chèques à certaines périodes.

Il est demandé aux UD et aux Fédérations d'inciter fortement les syndicats qui le peuvent de faire leurs déclarations par Internet. Un tutoriel sera bientôt à disposition de syndicats pour faciliter cette saisie.

D'autre part, l'administration confédérale s'est engagée sur la possibilité d'effectuer les règlements de cotisations par virement pour les syndicats qui feront la déclaration par Internet. Cette possibilité devrait voir le jour d'ici quelques mois.

### **IV - LE COMITE DE GESTION A LA RENCONTRE DES FEDERATIONS**

Dans un premier temps, les Fédérations Mines Energie, FAPT, Services Publics, Chimie, Métaux, Cheminots, Agro et Travailleurs de l'Etat seront sollicitées pour une rencontre afin d'échanger sur les points suivants :

- Déclarations globales : mettre en avant les difficultés que cela engendre dans les états mensuels d'orga
- Structurations des syndicats dans CoGiTiel pour leur permettre de faire leurs déclarations section par section et branche par branche
- Déclarations internet : identifier quelles sont les difficultés rencontrées par les syndicats, nécessité de transmettre les méthodes et les avantages de cette pratique (tutoriel)
- Rectification des erreurs : arriver à l'objectif d'arrêter de circuler des formulaires qui transitent avec les chèques dans les FD, identifier les erreurs récurrentes et donner la bonne information aux organisations (UD/FD/UL) pour les éviter
- Evoquer les besoins de chacun pour trouver des solutions communes à la fois pour le Bureau Opérationnel de Cogetise pour la partie technique de saisies, le Comité de Gestion pour la partie politique et statutaire de notre organisation et nos syndicats pour une meilleure qualité de la vie syndicale : rester dans une démarche de travail collectif et solidaire avec en ligne de mire le passage au CoGiTiel V2.

### **V - L'OUTIL DU TRESORIER**

L'analyse des éléments issus de l'Outil du Trésorier au 8 juin 2017 a montré que cet outil informatique mis à disposition des syndicats par la CGT est utilisé par :

- 570 syndicats
- 41 sections locales multi professionnelles ou de retraités-es (ce qui n'est ni statutaire, ni légal)
- 24 Unions Locales.

Parmi ces utilisateurs, certains tiennent régulièrement leurs comptes et publient ceux-ci à partir de cet outil.

D'autres, inscrits depuis la mise en service (2012) et la fin 2013, ont avoué avoir cessé de l'utiliser à cause des nombreux bugs rencontrés à cette époque. Depuis janvier 2014, un « nettoyage » a permis de les supprimer. Une formation a été construite et mise à disposition des UD et des Fédérations pour former les syndicats (disponible sur le site ftp de la formation syndicale).

Cette analyse montre également que les organisations qui se sont formées et qui ont formé des formateurs sont celles dont le nombre de syndicats utilisateurs est le plus important, à l'exemple de la région Aquitaine (165 syndicats utilisateurs)

Concernant le module pour les Unions Locales et les Unions professionnelles, il est nécessaire de le faire connaître pour inciter nos organisations à l'utiliser.

## **VI - COMMENT FAIRE QUAND LA STRUCTURATION D'UN SYNDICAT A CHANGE ? A QUI S'ADRESSER ?**

Le monde du travail se modifie, se restructure. Il est parfois nécessaire d'ajuster la façon dont nous avons organisé les syndicats sur le territoire ou dans le champ professionnel. Il est alors impératif de modifier la structuration des syndicats dans le CoGiTiel et dans le CoGÉTise pour rester dans une certaine cohérence. Afin de faciliter les échanges entre les deux systèmes, une note méthodologique a été écrite. Elle est à la disposition des organisations (la demander sur : [cogitiel@cgt.fr](mailto:cogitiel@cgt.fr)). Une fois, les syndicats structurés correctement dans le CoGiTiel, il est nécessaire de demander que cette nouvelle forme d'organisation soit reconnue dans système CoGÉTise auprès de [cogetise@cgt.fr](mailto:cogetise@cgt.fr) ou de [v.lamoot@cgt.fr](mailto:v.lamoot@cgt.fr) ou de [d.guisti@cgt.fr](mailto:d.guisti@cgt.fr)

## **VI - POUR COMMUNIQUER AVEC LE COMITE DE GESTION COGETISE**

Mail : [comitedegestion@cgt.fr](mailto:comitedegestion@cgt.fr)

Bureau 222 dans immeuble confédéral - Téléphone : 01 55 82 81 18

Permanences 2017 **du lundi au jeudi** :

- Semaine 38
- Semaine 40
- Semaine 45 (sauf lundi) et 46
- Semaine 50 (sauf lundi)

Prochaines réunions du Comité :

- Mercredi 4 octobre 2017
- Mercredi 8 novembre 2017
- Mercredi 10 janvier 2018

**Françoise RODILLAT**  
**Présidente du Comité de Gestion**